



**SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ**  
[info@snst.org](mailto:info@snst.org) [frederique.fantino@snst.org](mailto:frederique.fantino@snst.org)  
Tel: 04 94 97 30 54

## REGLEMENT POUR LE CHALLENGE INTER CLUBS 2016

### PROGRAMME DES COURSES

Courses 1 et 2	23 et 24 janvier	Club Nautique de Saint-Raphaël
Courses 3 et 4	19 et 20 mars	Yacht Club International de Port-Grimaud
Course 5	3 avril	Club Nautique de Sainte-Maxime
Courses 6 et 7	30 avril et 1 <sup>er</sup> mai	Yacht Club de Cavalaire
Courses 8	23 octobre	Club Nautique de Sainte-Maxime
Courses 9 et 10	26 et 27 novembre	Société Nautique de Saint-Tropez

### REGLES APPLICABLES

- Les RIR (Règles d'Introduction à la Régate),
- L'avis de course,
- La fiche de course du club organisateur de la régata.

### CLASSES ADMISES

Les classes sont définies pour l'année, pour les HN le groupe considéré est le groupe NET.

HN1	HN B + C + (D + E) =< 16.5 NET	Flamme JAUNE
HN2	HN (D + E) > 16.5 NET + F + G	Flamme MAUVE
HN3	HN R (toutes classes) + L	Flamme VERTE
IRC	Un seul groupe	Flamme NOIRE

Une autre classe pourra être invitée avec un classement séparé.

### CLASSEMENT

Chaque bateau doit participer au moins à une course dans quatre des cinq clubs pour être classé au challenge.

L'inscription régulièrement enregistrée avant une course annulée valide la participation à la course. Les bateaux seront pointés comme ayant participé à la régata, celle-ci ne sera pas recourue.

Aucune course ne sera retirée pour le classement général en points.

Le classement se fera en temps sur temps pour toutes les classes.

Nombre de points=  $101 * (\text{Nbre de partants} - \text{Rang} + 1) / (\text{Nbre de partants} + 1)$

### RESULTATS

Après chaque course, le club organisateur devra envoyer les résultats au format HTML et le fichier de sauvegarde de la régata à la Société Nautique de Saint-Tropez ([frederique.fantino@snst.org](mailto:frederique.fantino@snst.org)).

Chaque club organisateur saisira les équipiers à bord des bateaux.

Les éventuelles réclamations concernant des dommages seront jugées un jour suivant à convenir.

